

Cher(e) client,

Ci-joint, vous trouverez le nouveau calendrier . Par l'intermédiaire de ce courrier, nous profitons pour vous communiquer certaines choses importantes :

CONGE/ABSENCE DU CLIENT : Merci de nous prévenir toujours bien à l'avance de votre absence. En cas d'annulation, merci de nous prévenir au plus tard 2 semaines avant. En cas d'absences consécutives, merci de nous prévenir minimum 1 mois à l'avance. Plus tôt peut naturellement aussi. Beaucoup d'autres bureaux limitent les annulations au max 3 fois à l'année. Nous ne vous imposons pas une limite , mais nous vous prions de ne pas y abuser. En cas d'absence de votre aide-ménagère à cause du congé/maladie,... .Merci de nous contacter vous-même si vous voulez un remplacement.

AVANTAGE FISCALE : L'avantage fiscale (1,8 €) se limite à 170 titres-services par utilisateur et par an. Donc s'il vous faut plus de 170 chèques par an, il est plus avantageux d'en commander aussi au nom de votre conjoint/mari/co-habitant. Nous n'avons pas de vue dans votre portefeuille digitale (cheq électr), donc nous ne savons jamais combien de chèques sont disponible sur quel numéro d'utilisateur. Merci de nous prévenir, bien à l'avance, si nous devons changer de numéro d'utilisateur.

DATE D'ECHEANCE DES CHEQUES : Les titres-services en papier ainsi que les chèques électroniques, ont une date d'échéance d'un 1 an.

TITRES SERVICES MANQUANTS : Si jamais vous tombez une fois sans chèques, merci de les donner à votre aide-ménagère au plus tard dans les 3 semaines. Si les chèques manquants ne sont toujours pas en ordre dans les 3 semaines, la collaboration s'arrêtera temporairement. Si le paiement traîne trop longtemps, malheureusement la collaboration se terminera définitivement. Quand nous devons vous contacter régulièrement sur ce sujet, un rappel vous sera envoyé et un frais d'administration de 7 € sera pris en compte.

Tel Sodexo Vlaams Gewenst : 02/401 31 30

Le seul et valable numéro de Banque de Sodexo pour les utilisateurs dans la Région Flamande est : BE41 0017 7246 2610

- Vous devez toujours commander minimum 10 titres-services. Mais vous pouvez évidemment aussi commander 12,15,21,... chèques. Le montant doit toujours être un multiple de 9 € p .e. 15 chèques x 9 € = 135 €

- **Quand vous faites votre virement auprès Sodexo : veillez bien à ce que votre numéro d'utilisateur (=12 chiffres), soit toujours votre communication. Donc ne mettez rien d'autre comme votre nom, nombre de chèques, texte etc.; Si la communication n'est pas votre numéro d'utilisateur, ils vous rembourseront et vous ne recevrez pas de chèques !!!**

Si vous ne recevez pas vos titres-services en papier dans les 10 jours ouvrables, veuillez contrôler votre paiement. Si le montant ou la communication ne sont pas correct, ils rembourseront votre paiement dans les 3 jours ouvrables et vous devrez faire un nouveau paiement. En cas de paiement pour des chèques électroniques, vos titres-services sont dans votre portefeuille digitale dans les 48h.

MESURES OBLIGATOIRES DU GOUVERNEMENT FLAMAND CONCERNANT LE COVID DES LE 1/12/21 JUSQU'AU ...



Merci de toujours porter un masque quand vous êtes dans la même pièce que votre aide-ménagère. Si possible, merci de 'être toujours dans une autre pièce..



Merci de ne pas recevoir de la visite (seulement quand il s'agit de l'aide médicale ou technique) pendant les heures de travail de votre aide-ménagère.



Merci d'annuler directement votre nettoyage quand vous devez être en quarantaine ou quand vous avez des symptômes de COVID-19.

Avec ces mesures, le gouvernement Flamand veut assurer la sécurité des aides-ménagères ainsi que celle des utilisateurs titres-services. Si vous ne respectez pas ces mesures, l'usage des titres-services peut vous être refusé. Vous pouvez aussi être obligé de rembourser la subvention des heures prestées. Merci de votre collaboration.

QUELQUES ACCORDS :

- Travailler à l'extérieur en cas de la pluie ou température extrêmement froid/chaud est interdit
- Merci de ne pas fumer en présence de votre aide-ménagère et d'aérer l'habitation certainement 2h avant son arrivée.
- Veillez à ce que nous puissions nettoyer avec de l'eau chaude et dans une température intérieure de minimum 18 degrés.
- Nous prenons soin du dos de votre aide-ménagère. Sans votre aide, elle/il ne sait pas bouger des meubles et canapés toute-seule.
- Merci de prévoir assez de matériel de base et des produits différents pour nettoyer.